



condamnation 4 mois avec sursis avec obligation de soins (ou)pen

Par **canailou**, le **08/06/2012** à **13:34**

J'ai été condamnée pour non représentation d'enfant à 4 mois avec sursis avec obli° ou injonction (j'ai oublié le terme exact) de soins pendant deux

qu 1: le sursis est-il à vis ou disparaît-il dans quelques années?

qu 2 pourrais-je continuer à exercer (enseignante)?

qu 3; quelles sont les différences entre injonction et obligation de soins?

qu 3: Le médecin qui va me suivre devra faire un rapport détaillé de nos conversations ou dire que je me suis rendue aux rdv sans plus de précisions (secret médical)?

L'obligation est-elle nécessairement de deux ans ou peut-elle être raccourcie "pour bonne conduite"?

Cordialement